



AIDE-MÉMOIRE POUR VOTRE RÉSERVATION DE CHASSE AU GROS GIBIER

<u>Période prévue pour les appels aux gagnants</u>	
<u>Horaire</u> Lundi au vendredi: 8 h à 19 h Afin d'accélérer cette opération, nous n'excluons pas la possibilité de faire des appels 7 jours /7 et en soirée.	
Réserve faunique Chic-chocs	Début des appels
Téléphone : 418 797-5214	20 janvier 2019(PE GUIDÉ) ET 23 JANVIER 2019 (P.E)

Afin de conserver votre priorité de gagnant ou de gagnante, il est important que vous nous ayez fourni un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre en tout temps.

ENGIN DE CHASSE	HÉBERGEMENT	FORFAITS	TARIF / GROUPE
Arme à feu	Chalet	PE - groupe simple - 4 jours	4 545 \$
		PE - groupe double - 4 jours	8 408 \$
		PE Guidé - groupe simple - 4 jours	6 818 \$
		PE Guidé - groupe double - 4	12 612 \$
		PE Chasse familiale - 4 jours	2 273 \$
		PE Guidé Chasse tardive-gr.simple 4 jours	6818 \$
		PE Guidé Chasse tardive-groupe double-4 jours	12 612 \$
		PE Chasse tardive - groupe simple - 4 jours	4 545 \$
		PE Chasse tardive - groupe double - 4 jours	8 408 \$
Arme à poudre noire	Chalet	PE - groupe simple - 4 jours	4 091 \$
Arc et arbalète	Chalet	PE - groupe simple - 5 jours	4 091 \$
		PE - groupe double - 5 jours	7 567 \$

LES TAXES SONT EN SUS.

OPTIONS DE PAIEMENT

Paiement par carte de crédit

Vous pouvez choisir d'acquitter les paiements (10 %, à la réservation, 20%, 9 mois avant le séjour) et le solde (70 %) 90 jours avant le début du séjour.

OU

Option de paiement par mensualités égales

Vous pouvez choisir d'étaler le paiement de votre forfait de chasse sur plusieurs mois sans payer aucun intérêt. (Certaines conditions s'appliquent.)

(Dans les deux cas, vous devez donner votre numéro de carte de crédit à notre conseiller ou conseillère au moment de la réservation.)

MODIFICATION D'UNE RÉSERVATION DE CHASSE AU GROS GIBIER

- **Moins de 7 jours** après la prise de réservation : modification et annulation sans frais avec remboursement total du montant déjà payé.
- **Plus de 7 jours** après la prise de réservation :
 - * Pour les modifications d'une réservation d'une valeur égale ou inférieure au dossier initial :
 - Modification possible, des frais de modification seront exigés ;
 - En cas d'annulation, des frais correspondant au(x) montant(s) déjà payé(s) seront exigés.
 - * Pour les modifications d'une réservation d'une valeur supérieure au dossier initial :
 - Modification possible, aucuns frais de ne seront exigés ;
 - En cas d'annulation, des frais correspondant à 30% du montant total de la réservation seront exigés.
- **Moins de 90 jours** avant le début du séjour : aucun remboursement possible.

Ces modalités de paiement ne s'appliquent pas aux baux de 3 ans.*

*Ces modalités de paiement ne s'appliquent pas aux baux de 3 ans.

*Veuillez prendre note qu'aucune facture ne sera transmise; une confirmation de réservation vous sera expédiée dès la réception des paiements couvrant la totalité des frais de la réservation.

Attribution des permis de femelle*

Séjour avec un permis de l'original sans bois automatique	
Code d'inscription	Forfait
ORCC04 - ORCC24	PA - groupe simple / double
ORCC22	PE – groupe double
ORCC26 – ORCC27	PE - Chasse tardive – groupe simple / double
ORCC36-ORCC48	PE – Guidé Chasse tardive – groupe simple / double
ORCC33	PE – Guidé groupe double
ORCC52 – ORCC25	PE - Arc et arbalète groupe simple / double
ORCC72	PE – Familial groupe simple

* L'attribution des permis de femelle présentés sur ce document peut changer sans préavis.

Pour les autres séjours, il vous sera possible de participer au tirage universel des permis spéciaux qui aura lieu en mai 2019 afin de tenter d'obtenir un permis de femelle.

Séjour avec un permis de femelle ALLOUES PAR TIRAGE AU SORT UNIVERSEL	
Code d'inscription	Forfait
ORCC02	PE – groupe simple
ORCC03	PE Guidé groupe simple
ORCC32	PE - Poudre noire groupe simple

Règlement relatif au partage du permis de chasse à la femelle original adulte

Cette mesure permet aux membres d'un groupe de 2 à 4 ou de 4 à 8 chasseurs de convenir d'un engagement en vue d'utiliser un permis de femelle garantis délivré à l'un d'eux ou un permis obtenu par tirage au sort. Il revient donc au titulaire du permis de chasse de décider s'il partage son permis avec les autres chasseurs de son groupe, lors de l'inscription.

Pour les gagnants par tirage au sort ou un groupe avec permis garanti, vous devez compléter le

formulaire « partage du permis de chasse à la femelle original adulte » avant votre arrivée lors de l'enregistrement du groupe. (Inclus dans la documentation postale qui accompagne le guide de séjour)